

Economie et patrimoine d'un monastère cistercien, Lucelle, aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles

Gérard Munch



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1289>

DOI : [10.4000/alsace.1289](https://doi.org/10.4000/alsace.1289)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2011

Pagination : 435-446

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Gérard Munch, « Economie et patrimoine d'un monastère cistercien, Lucelle, aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles », *Revue d'Alsace* [En ligne], 137 | 2011, mis en ligne le 01 octobre 2011, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1289> ; DOI : [10.4000/alsace.1289](https://doi.org/10.4000/alsace.1289)

Economie et patrimoine d'un monastère cistercien, Lucelle, aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles¹

Introduction

Fondée en 1123 / 1124, par trois membres de la lignée des Montfaucon, petite-fille de Morimond, l'abbaye de Lucelle a été une création cistercienne pure, mais sans offrir une conformité exemplaire aux normes édictées par l'ordre. Loin de là. Sa puissance temporelle, a fait d'elle une des plus grandes abbayes cisterciennes. Elle a réussi à se constituer une seigneurie foncière sans équivalent dans la région où elle s'est implantée. Elle y a représenté une puissance et une autorité remarquables en occupant une place de tout premier plan dans cette partie du Rhin supérieur. En même temps, on mesure la fragilité d'un tel édifice : colosse aux pieds d'argile auquel le dernier quart du XIV^e siècle a d'ailleurs failli être fatal. Sa position particulière à la limite des langues allemande et romane, lui a conféré le rôle éminent d'abbaye relais de Cîteaux vers les régions germaniques. Jurassienne et comtoise à ses débuts, elle a développé ensuite son temporel essentiellement en Haute-Alsace.

Lucelle adopte très vite l'allure du grand établissement appelé à jouer un rôle plus que régional. Comme toutes les abbayes cisterciennes de la

1. Thèse de doctorat en Arts, Histoire et Civilisations de l'Europe sous la direction de M. Georges Bischoff, directeur de l'Institut d'Histoire médiévale de l'Université de Strasbourg, soutenue le 9 novembre 2010, devant un jury composé de M. Jean-Michel Boehler, professeur émérite de l'Université de Strasbourg, président du jury, M^{me} Odile Kammerer, professeur émérite d'Histoire médiévale de l'Université de Haute-Alsace, M. Georges Bischoff, professeur d'Histoire médiévale, M. Pierre Gresser, professeur émérite d'Histoire médiévale de l'Université de Besançon, M. Pierre Pégeot, professeur d'Histoire médiévale de l'Université de Nancy et M. René Locatelli, professeur émérite d'Histoire médiévale de l'Université de Besançon.

première génération, elle s'est entourée en quelques décennies d'une auréole de granges rurales qui deviennent des centres importants de production agricole revendant de larges surplus. Ce système va rapporter gros jusque vers le milieu du XIII^e siècle, conjointement avec d'autres activités, artisanales et commerciales. L'abbaye fonde aussi des maisons urbaines qui sont autant de relais pour la vente des produits du monastère. Cet impressionnant essor se situe dans une phase de croissance européenne continue.

Au cours du XIII^e siècle, les choses changent de manière radicale. On passe alors d'un système presque autarcique à une économie de type seigneurial. Lucelle participe par-là à une évolution propre à l'ordre cistercien dans son ensemble et à toutes les seigneuries laïques et religieuses. Mais alors que beaucoup de couvents ont eu bien du mal à s'adapter aux temps nouveaux (endettement progressif, aliénation partielle du temporel, effacement), la seconde moitié du XIII^e siècle, semble avoir été pour Lucelle le temps de l'apogée économique. Et cette réussite ne se démentira pas jusque vers 1365 environ. Le cas de Lucelle semble quelque peu atypique si l'on considère les difficultés que connaissent la plupart des autres couvents cisterciens.

C'est autour de ces importantes transformations, que j'ai décrites, évaluées et datées, grâce aux censiers, qu'a tourné la question principale de mon travail.

Le projet de recherche

Il a été revu plusieurs fois à la hausse en cours de route.

Le projet initial retenu en 2003-2004 consistait à analyser et à éditer le grand censier de 1299. L'intérêt étant de saisir l'évolution de l'économie de l'abbaye de Lucelle dans la seconde moitié du XIII^e siècle à la lumière des premiers censiers confectionnés entre 1268 et 1299. Mais très vite, cette entreprise m'a paru un peu restrictive.

J'ai donc élargi la recherche à l'histoire de l'économie et du patrimoine dans sa globalité jusqu'à la fin du XIV^e siècle, voire le milieu du XV^e siècle. Ce qui augmentait d'autant les possibilités documentaires. Le projet d'édition de censiers a été également revu et étendu à la vingtaine d'autres documents de ce type jusqu'en 1365.

Parallèlement à cela avait germé l'idée de compléter cette monographie par l'établissement de registres portant sur l'ensemble des chartes médiévales de Lucelle. De plus, un volume annexe devait présenter la genèse des possessions de l'abbaye, localité par localité.

Problématique, objectifs, sources et méthodes

L'étude de Lucelle sur la base de documents inédits pour la plus grande partie, m'a permis de considérer dans quel environnement physique, politique, économique, religieux, l'abbaye a été implantée en 1123/1124. Comment elle a constitué son temporel, et grâce à qui. Un des objectifs essentiels étant de saisir et de délimiter (*mesurer*) la mutation réussie de son économie aux XIII^e et XIV^e siècles, sur fond de « conjoncture difficile », les témoins privilégiés de ce passage à l'économie seigneuriale étant les censiers.

300 cartons d'archives, un corpus d'environ un millier de chartes médiévales, répartis sur plusieurs sites (Archives départementales du Haut-Rhin, Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy, Archives cantonales de Bâle, fonds Amweg à la bibliothèque cantonale de Porrentruy, *Generallandesarchiv* de Karlsruhe, collections privées comme celle de la famille Schwartz), annales et chroniques, divers cartulaires, constituent la base documentaire principale de mon travail.

La position particulière de Lucelle dans une région d'entre-deux, à la charnière de deux mondes, a été longtemps un handicap historiographique pour la connaissance de l'abbaye. Cette recherche a été l'occasion de *pouvoir* croiser des sources comtoises, jurassiennes, « bâloises » et alsaciennes.

Les études générales sur les cisterciens qui constituent un cadre commun à toutes les abbayes, m'ont été d'une grande utilité. Mes travaux m'ont permis de vérifier la justesse des schémas établis par les spécialistes de la question cistercienne, à tel point que dans un premier temps, je me suis parfois inquiété de relever si peu d'exceptions à la norme. Passé ce cap, le temps m'a montré que Lucelle a représenté quelque chose de particulier et pas seulement dans ses modalités spatio-temporelles. Même si elle évolue pour l'essentiel dans le droit fil des autres établissements de même importance, elle est, dans sa gestion des problèmes économiques, tantôt proche des abbayes des deux Bourgogne, tantôt de celles de la Souabe voisine comme Salem.

J'ai articulé ma démonstration en trois parties en commençant par la présentation des sources et l'historiographie. Puis j'ai abordé la question de la situation de l'abbaye aux confins des mondes roman et germanique et au carrefour d'entités géopolitiques (comtés de Ferrette, Montbéliard et Soyhières) et de deux diocèses. Cette question pose du reste le problème des enjeux de cette fondation. Elle souligne en tout cas la complexité des relations que les moines entretenirent avec un environnement qui évolua plusieurs fois.

Pour replacer une fondation religieuse médiévale dans son cadre historique, il est utile d'étudier ses rapports avec la société laïque qui, par

ses largesses, lui a permis de subsister économiquement, mais aussi avec les « pouvoirs » ecclésiastiques, garants de son existence. Dès qu'elle fut fondée, l'abbaye de Lucelle entra dans des réseaux. J'ai examiné tour à tour ses relations avec la papauté, protecteur éminent, mais lointain, les évêques de Bâle, ordinaires des lieux, et les seigneurs territoriaux. Un second volet a replacé l'abbaye dans le réseau monastique dans lequel elle s'inscrit. Mais c'est avec les comtes de Ferrette, détenteurs de l'autorité publique, que les rapports ont été les plus déterminants. Les Ferrette exerçaient les droits comtaux en Ajoie, puis dans le Sornegau et sur une grande partie du Sundgau. C'est là que la puissance foncière de l'abbaye a pu se développer pour l'essentiel. J'ai donc suivi deux siècles de « cohabitation » entre les comtes, puis leurs successeurs, et les cisterciens.

Lucelle a été une seigneurie foncière au poids économique important. J'ai retracé à grands traits la formation de ce temporel entre 1124 et le XV^e siècle : des premières donations du XII^e siècle jusqu'à la grande cassure économique de la seconde moitié du XIV^e siècle.

La création de ce patrimoine a été ensuite scrutée de façon détaillée et précise dans la seconde partie du travail, en particulier la constitution du domaine rapproché et l'étude des différentes granges.

Le système bien étudié des granges a été appliqué à Lucelle comme ailleurs. La floraison a été immédiate, multiple et durable. Hélas, les lacunes dans les sources ne permettent pas toujours d'en saisir la mise en place, ni d'évaluer leur structure aux XII^e-XIII^e siècles. Le domaine lucellain ne devient vraiment accessible à l'analyse économique qu'au moment où il se transforme en seigneurie. Sur certains aspects, on a tenté une approche à rebours à partir de documents de l'époque moderne, en particulier les terriers. J'ai suivi l'évolution de ces exploitations vers l'affermage par tenures ou par grosses unités, dont la dernière étape hors du domaine rapproché est l'amodiation de la grange de Courtemautruy en Ajoie. En grattant un peu, en scrutant les choses de près, certaines évidences ont cependant émergé.

J'ai abordé l'investissement des cisterciens dans les villes (*de Haute-Alsace et à Bâle*), où ils devinrent de plusieurs manières des acteurs importants de la vie économique. J'ai examiné aussi la grande part prise par les acquisitions de biens ecclésiastiques dans l'économie de l'abbaye. Sans qu'on puisse malheureusement les quantifier à l'époque qui nous occupe!

Enfin le dernier volet du triptyque traite du passage du faire-valoir direct à l'accensement, la perception du processus reposant principalement sur l'analyse des censiers.

Pour étayer ma démonstration, il m'a paru intéressant d'intégrer à ce troisième volet un essai de micro-histoire portant sur la grange d'Attenschwiller dans le Sundgau des collines, vers le Rhin. L'histoire de ce domaine est un condensé de toute l'évolution économique de l'abbaye, et de ses pratiques en matière de gestion seigneuriale.

La question principale

Partout ont été mis en perspective les éléments qui vont dans le sens de la question principale, à savoir la mutation de l'économie lucellaine aux XIII^e-XIV^e siècles.

Cette question a été abordée de front, dans la dernière partie de mon travail consacrée à l'étude des censiers.

J'ai donc suivi les importantes transformations de l'économie lucellaine de la première et de la deuxième moitié du XIII^e siècle, pas à pas dans les chartes et les censiers : des premières brèches dans le faire-valoir direct jusqu'à l'accensement presque généralisé vers 1300. On a tenté aussi d'évaluer la part restante de la réserve à cette époque en analysant le grand censier de 1299, la pièce maîtresse de mon travail. Avec ce document, on touche environ 140 localités où les cisterciens étaient possessionnés. C'est donc un éclairage exceptionnel sur la situation des biens de l'abbaye en Ajoie, dans le *Sornegau*, à Bâle et environs et dans le Sundgau, en somme sur une partie majeure de son implantation géographique. Ces données ont été mises côte à côte avec celles fournies par les autres censiers à partir de 1268 en Haute-Alsace. C'est dans ce cadre très élargi des possessions de l'abbaye que la question principale de mon travail a pu être le mieux mise en perspective. Elle peut se décliner de différentes manières. Mes interrogations ont porté surtout sur l'état de la mutation de l'économie lucellaine vers 1300. Quelle était son importance et comment elle s'est traduite sur le terrain ? Et quelle était la part restante du faire-valoir direct ?

Il a fallu décrire (mais seuls les principaux facteurs de ce problème complexe ont pu être mis en évidence) les modalités et les raisons de ce changement d'économie. Voir si cette mutation s'expliquait essentiellement par une nouvelle conception économique ou, si au contraire, la mutation s'est opérée sous la pression de difficultés financières et de la raréfaction de la main-d'œuvre fournie par les convers.

Je ne vais pas présenter ici la somme des résultats auxquels je suis parvenu mais seulement ceux qui se rapportent à cette question principale.

Je m'arrêterai donc pour la circonstance à trois points essentiels de ma démonstration. Trois bilans. Ils illustrent le processus de la mutation économique et l'adaptation totalement réussie aux XIII^e et XIV^e siècles.

- Tout d'abord, à un rappel de ce qu'était le temporel de Lucelle, sa localisation durant le premier siècle de son histoire.
- Puis l'impact de l'évolution économique au XIII^e siècle, sur ce temporel.
- Enfin *un troisième point qui reprend les causes* de l'adaptation économique réussie, avec un apogée vers 1300 et une croissance ininterrompue jusqu'à la cassure de la seconde moitié du XIV^e siècle.

Une caractéristique majeure de Lucelle fut l'importance de son temporel

Il a été conséquent au temps du faire-valoir direct. Il atteindra des proportions énormes en 1350 déjà, après des phases d'arrondissement très importantes.

Trois régions lui ont fourni sa base géographique médiévale, le Haut-Doubs, l'Ajoie et surtout la Haute-Alsace.

Lucelle a eu 26 granges rurales, le total ayant varié dans le temps. Certaines d'entre elles, n'ont eu qu'une existence éphémère. Sur ce total, quinze granges ont été implantées dans la zone d'influence des comtes de Ferrette.

Aux granges, il faut ajouter deux ou trois salines ou granges salicoles, que les religieux exploitèrent dans le Haut-Doubs. Ce qui porte le nombre des établissements ruraux à 29. Le total est élevé et comparable à celui d'autres abbayes cisterciennes dotées d'un important temporel. Une seule grange a été fondée après 1224.

Cent ans après sa fondation, l'abbaye exploitait 17 granges (dont 2 celliers) en faire-valoir direct et détenait déjà trois cours urbaines. D'autres possessions contraires aux statuts, dîmes, patronages d'églises, étaient venues s'ajouter au cours du XII^e siècle. Toutes portaient redevances.

Un patrimoine complexe et diversifié

En 1224, dans la bulle du centenaire, on peut distinguer trois grandes « zones d'implantation » pour les granges. La première, autour de Liebvillers dans le Haut-Doubs ; la seconde à six établissements plus dispersés, en Ajoie à vocation polyculturelle ; une troisième composée également de six établissements près de Cernay et dans la plaine d'Alsace, à vocation plus spécialisée (vignobles, production lainière, céréales). L'ensemble

jurassien est complété par cinq *terra*, domaines secondaires, proches de l'abbaye, exploités en faire-valoir direct. Trois autres granges isolées en Haute-Alsace complètent le dispositif.

Très tôt, Lucelle possédait, en plus des granges, des censives surtout confiées à des paysans et dont la proportion s'est accrue progressivement. Des indices font même penser que dès le départ tout n'était pas exploité en faire-valoir direct autour de Liebvillers dans le Haut-Doubs. Acquisées par donation, elles étaient situées en des lieux dispersés, loin des granges. En acceptant de recevoir des censives, l'abbaye transgressait la Règle, mais s'assurait d'un revenu qu'elle ne cessera de pousser vers les croîts.

Toutes les abbayes ont eu à cœur d'avoir des vignes et de constituer au moins une ou deux granges-vignobles (celliers) dans des terroirs appropriés, malgré l'éloignement que cela pouvait parfois représenter. Trois granges de Lucelle se sont spécialisées dans ce type de production commercialisable, comme le montre dans deux cas l'emploi du mot *cellarium* pour les désigner (Hattstatt, Birlingen-Cernay et Eschelsheim-Rixheim). Plus tard, les cours de Thann et Rouffach ont joué un rôle identique. Les granges ou maisons d'Erbenheim, Mulhouse, Altkirch, voire Bâle ont servi également d'entrepôts de vins. Sans compter, bien sûr, la cour de Kientzheim. Lucelle aura alors des vignes dans une trentaine de lieux. C'est un aspect important de son économie.

La base terrienne fut donc solidement assurée, à la fois par le grand nombre d'hectares que l'abbaye obtint, mais aussi par la variété des possibilités agricoles de ces terrains, fruit d'une véritable politique territoriale des abbés et ce dès 1140. La carte de répartition des granges est suffisamment éloquente pour se convaincre de la réalité d'une telle politique. Certes, aucun texte ne s'est expliqué là-dessus ; mais la constitution de granges lointaines, celliers du vignoble, granges d'élevage ou céréalières, granges salicoles du Haut-Doubs, n'est pas le fruit du hasard.

Une estimation obtenue grâce aux terriers modernes donne à penser, que l'abbaye possédait en 1224 près de 3 000 ha de terres cultivables dans ses granges rurales. Et encore cette estimation ne tient-elle compte que des noyaux de granges et non des terres périphériques, parfois disséminées dans des terroirs voisins. (Un siècle et demi plus tard, l'abbaye avait doublé son patrimoine foncier).

La superficie des terres gérées par une grange lucellaine a varié considérablement. Entre 30 et 350 ha environ pour les noyaux de granges, ce à quoi il faut ajouter les terres périphériques.

Les regroupements de droits et de terres que l'abbaye essaie d'effectuer autour de ses granges rurales (polyvalentes et viticoles), puis urbaines, dès le début du XIII^e siècle, visent à une exploitation rationnelle et intensive. Le cas de la grange d'Attenschwiller fournit un bon exemple de cette

politique poursuivie par les moines. Partout où ils le peuvent, ils s'insèrent alors entre les mailles trop lâches du tissu humain et n'hésitent pas à se fondre dans l'organisation foncière préexistante. La politique ultérieure consista à arrondir toujours plus l'exploitation grâce à des achats déguisés, puis à investir les finages par des acquisitions officielles jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Mais cette phase « d'arrondissement » ne peut être cernée que dans deux ou trois cas.

À l'origine, il était recommandé aux cisterciens de ne posséder ni dîmes, ni églises. Or, Lucelle eut cela et fort tôt dans son histoire. Elle reçut des dîmes dès sa fondation à Liebvillers. Le poids des biens ecclésiastiques devint progressivement très important dans son économie (80 lieux au total). Vers 1300, Lucelle avait déjà des parts de dîme dans 37 lieux. À cette époque, les revenus ecclésiastiques entraient pour un tiers au moins dans les revenus généraux de l'abbaye. Jusqu'à la fin du XV^e siècle, Lucelle a possédé une vingtaine d'églises.

Un autre poste va prendre une importance considérable : les biens en milieu urbain et périurbain (maisons, celliers, greniers, caves, étals, vignes et jardins). Les cisterciens prirent pied très tôt à Bâle, puis au début du XIII^e siècle, à Altkirch, Mulhouse et Ensisheim. Ils investirent ainsi une dizaine de villes entourées d'enceintes qui abritaient foires et marchés. On a d'ailleurs relevé, à juste raison, l'empressement avec lequel Lucelle s'est dotée d'une cour dans les villes dès qu'elles émergeaient avec une enceinte.

Ils y acquirent un patrimoine immobilier et foncier de première importance (environ 270 maisons vers 1350). Mais ce phénomène n'est pas spécifique de Lucelle. Au total les cisterciens créèrent huit cours urbaines inspirées de leurs granges agricoles. Ces cours possédaient des celliers, entrepôts destinés au stockage et à la vente des produits provenant des granges rurales. Très rapidement, elles prirent le caractère de granges coiffant des terres, des vignes et des prés, principalement dans leur banlieue. Aussi est-il intéressant de constater l'évolution du temporel de l'abbaye aux XIII^e-XIV^e siècles : le caractère urbain devient nettement accusé. C'est un des traits marquants de son histoire et une des clefs de sa réussite. Cette tendance s'inversera aux XV^e-XVI^e siècles.

L'abbaye s'est intéressée aussi aux moulins. Et très tôt. Elle en aura près de 25 vers 1300, une trentaine jusqu'au XV^e siècle. En dehors peut-être des moulins de granges, comme ceux de Winkel ou d'Erbenheim, les cisterciens se sont contentés d'acquérir des moulins ou même des parts de moulins. Les moines ont certainement exploité eux-mêmes le moulin de l'abbaye et ceux des granges jusqu'à la seconde moitié du XIII^e siècle. En revanche, il apparaît, à travers de trop rares exemples, que les cisterciens, dans les moulins qu'ils avaient acquis, restaient dans la tradition de

l'affermage à un meunier. C'est vrai en particulier pour les deux moulins dits de Lovfen acquis par donation dans la seconde moitié du XII^e siècle et situés à peu de distance de l'abbaye. Lucelle était un tard venu dans un monde déjà largement équipé. Les moines durent se contenter de recevoir des rentes, acquérir des parts et parfois dépenser des sommes importantes pour se rendre maîtres de moulins. Ils furent plus des acheteurs que des créateurs de moulins.

De profondes modifications dans le mode d'exploitation au cours du XIII^e siècle

Ce temporel va connaître au cours du XIII^e siècle, de profondes modifications dans son mode d'exploitation et dans ses structures. Car en l'espace de 60 ans, l'abbaye changera radicalement son système économique. J'en rappellerai brièvement les modalités essentielles dégagées dans ma démonstration.

C'est dans les années 1210-1230, lorsque la documentation devient enfin plus abondante, que l'abandon de la plupart des principes originels est perceptible à Lucelle. Domaines concédés à « temps limité », terres et villages reçus avec les hommes loin des granges, patronages d'églises, dîmes, moulins, maisons dans les villes, droits seigneuriaux, apparaissent alors sur le devant de la scène. Autant de pas vers ce que l'ordre avait proclamé inacceptable. Entre 1230 et 1260, c'est la disparition totale de tout frein. Des seigneuries sont achetées et des granges sont abandonnées. Les acquisitions de maisons deviennent si nombreuses dans les villes qu'elles finissent par créer de véritables petits quartiers. Et l'abbaye fera encore d'excellentes affaires en se faisant attribuer des églises avec leurs revenus et un couvent avec ses biens dotaux. Pas plus que pour les fondations d'anniversaires, sépultures et autres pitances, il n'y eut plus dès lors aucune retenue. Après 1250, les accensements de terres se multiplient, sans toutefois concerner des granges entières. Vers 1270, la diminution de l'économie fermée est radicale. Les premiers censiers témoignent déjà de changements importants, autour d'Altkirch, Mulhouse, Cernay et dans les possessions éparses de la plaine.

Disparition d'une quinzaine de granges rurales

Quelles ont été les conséquences de ces transformations sur le patrimoine exploité en faire-valoir direct, c'est-à-dire sur le réseau *grangier*? Le bilan que j'ai pu établir surtout grâce aux censiers témoigne d'une restructuration radicale avec la disparition d'une quinzaine d'établissements ruraux.

Granges et salines du Haut-Doubs sont vendues entre 1239 et 1242 déjà. À la même époque, quatre granges de Haute-Alsace disparaissent

des documents. Sans doute abandonnés. En 1268, les biens de celle d'Eschelsheim près de Rixheim sont déjà accensés et ceux coiffés par les cours urbaines de Mulhouse et d'Altkirch le sont également. Dans le dernier quart du XIII^e siècle, les terroirs de plusieurs granges, sont découpés en tenures qui sont accensées.

Il est difficile de savoir si dans l'abandon du système grangier, l'abbaye fut un facteur agissant dans le Rhin supérieur ou si elle suivit une évolution déjà largement en marche. Si l'on se place dans une perspective plus large, en regardant vers la Franche-Comté et l'Allemagne occidentale, force est de constater, qu'elle ne fut pas à la remorque des évènements.

Que reste-t-il alors de la réserve dans l'économie de Lucelle en 1300? Il ne reste en tout et pour tout qu'une *terra* et cinq noyaux de grange, dont les deux fermes à proximité du monastère. Ce sont donc ces gros et riches terroirs « ramassés », qui ont été les derniers à être préservés. Ce qui permettait à l'abbaye de profiter un certain temps encore des avantages plus ou moins complémentaires des deux procédés de gestion.

Ce changement de mode d'exploitation s'est également répercuté sur l'appareil de perception. Signe des temps, avec la disparition des granges et la mise en location des maisons de villes, ce sont de nouveaux centres secondaires, qui collectent les redevances. Ailleurs, les redevances en nature sont maintenant stockées dans les villages où les revenus sont importants, c'est-à-dire dans les greniers à blés des intermédiaires. Ainsi fut créé un système de recettes qui va perdurer jusqu'à la disparition de l'abbaye.

Quant au pourquoi de ces changements, il est difficile à mettre en évidence faute de documents. J'ai posé à titre d'hypothèse que les causes de la diminution radicale de l'économie fermée lucellaine sont davantage à relier à l'adaptation progressive à une nouvelle conception économique qu'à la pression de difficultés financières et à la raréfaction de la main-d'œuvre fournie par les convers. En tout cas, l'adoption progressive de l'accensement au cours du XIII^e siècle n'a pas réduit mais plutôt dynamisé les ressources de l'abbaye.

Une réussite quelque peu atypique

L'abbaye a connu un apogée économique vers 1300 au moment où la plupart des établissements connaissaient des problèmes de trésorerie, comme Murbach qui est alors en quasi-faillite. Elle a réussi à s'adapter aux importantes transformations socio-économiques qui ont affecté l'ordre cistercien et la société du XIII^e siècle malgré toutes les difficultés des temps jusqu'en 1365. Quelles sont les causes de cette réussite quelque peu atypique, mais qui n'est pas spécifique à Lucelle?

Les conclusions de ma démonstration portent sur une conjonction de plusieurs facteurs. En jouant la carte de la commercialisation, l'abbaye a traversé sans encombre le XII^e siècle et a abordé le XIII^e siècle dans les meilleures conditions. Elle a adopté très tôt aussi un système mixte qui permettait d'administrer les terres loin des granges. Elle n'a pas hésité après 1240 à opérer des réformes structurelles, en vendant ou en supprimant des granges jugées sans rentabilité ; d'autres mesures ont suivi comme les accensements de terres périphériques aux granges. Au moment où disparaissaient les donations franches, elle a recherché tous les droits susceptibles de lui assurer un revenu régulier sans l'emploi d'aucune main-d'œuvre : biens ecclésiastiques (églises, prieuré, dîmes), droits seigneuriaux, moulins, banalités. Elle a intensifié aussi ses acquisitions de biens en milieu urbain. En 1259, elle a bénéficié d'un privilège exceptionnel quand elle fut exonérée de « l'*umgeld* », c'est-à-dire de la taxe sur la vente et les achats dans toute l'étendue du comté de Ferrette.

Avec une politique d'accensement à grande échelle après 1250, elle a fait le pari du changement, tout en conservant l'ancien système là où c'était possible. Son succès s'explique peut-être aussi par la diversité de son implantation géographique, à cheval sur les mondes roman et germanique.

Par ailleurs, la répartition judicieuse de ses biens sous différents pouvoirs ou influences politiques ou encore dans des villes protégées par des enceintes, lui ont sans doute permis d'équilibrer souvent pertes et profits et de minimiser l'impact de dévastations guerrières.

La diversification de ses activités dans des perspectives de spéculation et de profit a fait le reste. Seules des entreprises capables d'opérer une véritable reconversion pouvaient continuer de prospérer. Les abbés ont mené une politique d'achat soutenue dans le dernier quart du XIII^e siècle en profitant des difficultés de trésorerie d'autres établissements comme Murbach mais en ne dépassant jamais les capacités financières de leur couvent. Et celles-ci étaient conséquentes. On rappellera simplement que l'abbaye a dépensé encore des sommes considérables entre 1280 et 1300, et les trois ou quatre années au début du XIV^e siècle pour des acquisitions de domaines en Haute-Alsace. Et qu'elle poursuivit ses bonnes affaires, de grosses affaires parfois, même au-delà de la peste noire. Entre 1250 et 1350, elle a quasiment doublé son temporel. Après 1365, elle est affectée par la guerre de Cent Ans et ses répercussions les plus diverses. Du fait d'une conjoncture socio-économique difficile, elle a supporté de grandes pertes de revenus en raison des cens diminués, des tenures non cultivées et des pertes provenant de la chute des prix agricoles. Mais sa formidable puissance foncière n'a pas été ébréchée. La crise a cependant été profonde au point de mettre en question l'existence même du monastère.

Etablissement cistercien de la première génération, l'abbaye de Lucelle a été animée durant deux siècles et demi d'un souci permanent d'adaptation, ponctué de réussites agricoles et commerciales pleinement maîtrisées, fruit d'un pragmatisme total auquel elle n'hésita pas à sacrifier les freins d'une règle en contradiction sans cesse plus criarde avec une époque de prospérité et d'échanges.

Qu'il s'agisse de l'économie de subsistance, dont s'est préoccupée la nouvelle fondation, de ses ouvertures sur l'économie de marché qui se font jour dans la seconde moitié du XII^e siècle, ou de l'économie de spéculation qui s'est imposée à elle aux XIII^e et XIV^e siècles, jusqu'à faire d'elle un partenaire essentiel du commerce régional, on ne peut que souligner à chacun de ces niveaux de développement économique, la qualité de sa gestion. Elle s'est admirablement adaptée aux aptitudes propres à chacune des trois régions où elle s'est implantée et aux conditions d'une conjoncture parfois difficile.

L'abbaye a connu le succès dès la seconde moitié du XII^e siècle. Elle s'est coulée dans l'évolution économique générale, liée à la conjoncture de croissance des villes et des campagnes, en mettant l'accent sur les activités spéculatives et en s'orientant résolument vers la recherche du profit, mais – et cela est essentiel – sans toutefois renoncer le moins du monde à produire elle-même le maximum de ce qui était nécessaire à l'autoconsommation.

Face aux importantes transformations socio-économiques qui ont affecté l'ordre cistercien et la société du XIII^e siècle, l'abbaye n'a pas gardé une attitude passive. Elle s'est adaptée au progrès de l'économie argent. Elle a évolué vers une économie de type seigneurial ou vers un stade nettement pré-capitaliste. Mieux que bien d'autres monastères, Lucelle s'est tournée très tôt vers la recherche de la rationalisation : faire le mieux possible avec ce que l'on a et diminuer les charges de gestion. Elle a sélectionné les formules de gestion qui lui semblaient les plus adaptées à ses besoins propres. Avec l'accensement progressif de ses biens, elle a fait le pari du changement, tout en conservant l'ancien système là où c'était possible.

Confrontée dans les villes à une économie de type spéculatif où rentabilité et profit devenaient nécessairement des valeurs prépondérantes, Lucelle a réalisé une large ouverture vers l'économie d'échange. Née pour le désert, l'abbaye devint un acteur important de la vie urbaine. On peut d'ailleurs se demander jusqu'à quel point les villes n'ont pas joué un rôle moteur dans les mutations économiques de l'abbaye, et à cet égard, l'exemple des maisons, du crédit, des vignes, est particulièrement significatif.